

**Délibération n°220513\_12**

**Séance du Conseil d'administration du 13 mai 2022**

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 10

Membres représentés : 4

Quorum : 14

Pour :

**DÉCISION**

AVIS

INFORMATION

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2022**

**Vu** les statuts de l'UTBM ;

**Vu** le règlement intérieur de l'UTBM ;

**Liste des annexes à la délibération :**

- Compte-rendu du 15 avril 2022

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2022, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 1

Votants : 14

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur

Ghislain MONTAVON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 avril 2022**

| <b>Membres de droit votant</b>   |  |
|--|--|
| <b>Présents</b>  | <b>Absents, excusés ou représentés</b>   |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>CHRENKO</b> Daniela</li> <li>2. <b>CORTINOVIS</b> François</li> <li>3. <b>DEMOUGE</b> Charles</li> <li>4. <b>DERMIGNY</b> Alan</li> <li>5. <b>JOURDAIN</b> Nicolas</li> <li>6. <b>JOYAUX</b> Bruno</li> <li>7. <b>EL KEDIM</b> Omar</li> <li>8. <b>KOUKAM</b> Abderrafiaa</li> <li>9. <b>KLEIN</b> Didier</li> <li>10. <b>LAGHROUCHE</b> Salah</li> <li>11. <b>LEFEBVRE</b> Jean-Charles</li> <li>12. <b>MIRABEL-GRAFF</b> Corinne</li> <li>13. <b>MUTUEL</b> Arnaud</li> <li>14. <b>SECHERESSE</b> Marianne</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>BACHELARD</b> Brigitte</li> <li>2. <b>DEROIN</b> Louis</li> <li>3. <b>GETE</b> Eric</li> <li>4. <b>GUY</b> Christophe, <i>pouvoir à J. JEACK</i></li> <li>5. <b>JADAUD</b> Mathilde (suppléante <b>BEAU</b> Lucille)</li> <li>6. <b>JAECK</b> Jacques</li> <li>7. <b>JOURNET</b> David, <i>pouvoir à J-C. LEFEBVRE</i></li> <li>8. <b>KOEBERLE</b> Eric</li> <li>9. <b>LAMOTTE</b> Olivier</li> <li>10. <b>LIAO</b> Hanlin</li> <li>11. <b>MARTINEZ</b> Laëtitia</li> <li>12. <b>MOUDKIR</b> Fayçal (suppléante <b>MBOW</b> Adja Amina)</li> <li>13. <b>RAOELISON</b> Rija-Nirina, <i>pouvoir à D. CHRENKO</i></li> <li>14. <b>VIELLARD</b> Emmanuel</li> </ol> |

| <b>Invités permanents</b>  |   |
|--|---|
| <b>Présents</b>  | <b>Absents, excusés ou représentés</b>                |
| <b>BAZZARO</b> Florence<br><b>DESCAMPS</b> Philippe<br><b>CREDEVILLE</b> Laurence<br><b>PAIRE</b> Damien<br><b>LAMARD</b> Pierre<br><b>CHAMAGNE</b> Didier | <b>DUCRUEZ-BERNARD</b> Brigitte<br><b>KOCH</b> Pierre |

| <b>Membre de droit</b>  |
|---|
| <b>Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon</b> , représenté par Gilles CHARTRAIRE |

| <b>Représentent l'administration de l'UTBM</b> |
|--|
| <b>MONTAVON</b> Ghislain, directeur            |

Monsieur Lefebvre ouvre la séance à 9h40.

Monsieur Montavon remercie l'ensemble des administrateurs pour leur présence à ce Conseil d'administration extraordinaire au cours duquel il sera proposé le premier budget rectificatif de l'année.

## 1. Financier et comptabilité

### 1.1 Budget rectificatif 2022 N°1

Monsieur Montavon partage les éléments de contexte issus du compte financier 2021.

Il indique que le fonds de roulement de l'établissement a crû au long des années. À la suite de l'exercice 2021 exceptionnel, il s'établit à 19 656 112 euros au 31 décembre 2021 ce qui correspond à 214 jours décaissables.

Ce fonds de roulement est donc tout à fait singulier et s'explique par l'attribution de subventions exceptionnelles perçues dans le cadre du plan de relance France 2030, par le financement complémentaire du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du PAIR et des financements alloués à la réhabilitation énergétique des bâtiments, notamment du bâtiment A sur le site de Belfort.

Il précise que le fonds de roulement ne peut être mobilisé qu'en investissement, c'est pourquoi il est proposé un budget rectificatif.

Il s'agit d'une part, de pouvoir investir de manière supplémentaire dans le champ de la formation et de la recherche au regard de ce qui était initialement budgété au budget initial 2022, en proposant un peu plus de 1,5 millions d'euros supplémentaires dès 2022 en jouvence et renforcement de matériel à la fois en recherche et en formation.

D'autre part, cela permettrait de pouvoir engager, en termes d'autorisations d'engagement dans une vision pluriannuelle, les opérations bâtementaires inscrites au CPER 2021-2026, et d'inscrire également, sur les deux opérations bâtementaires en cours (bâtiments A et B sur le site de Belfort), des surcoûts liés au renchérissement du coût des matériaux, avec un autofinancement d'1,3 millions d'euros pour le bâtiment A et de 2 millions pour le bâtiment B.

Il précise que trois projets sont inscrits au CPER, le site de Belfort, le site de Sevenans et le site de Montbéliard.

Sur Belfort, c'est la réhabilitation intégrale du bâtiment C pour laquelle l'établissement va bénéficier de 2 millions d'euros dans le cadre du CPER et 1,5 millions d'euro d'autofinancement.

Sur le site de Sevenans, 4 millions d'euros ont été alloués à une première tranche de réhabilitation du bâtiment Pont dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région avec une perspective d'autofinancement de manière complémentaire à hauteur de 2 millions d'euros pour les opérations. Il est donc proposé d'investir 4 millions d'euros en termes d'autofinancement de façon à avoir une première tranche à hauteur de 8 millions d'euros et avoir vraiment, à la fois sur le bâtiment C et le bâtiment A, le prisme de la rénovation énergétique.

Et pour finir, la plateforme MOBILITECH à Montbéliard, qui est un projet bâtementaire lui aussi, dispose actuellement d'un budget de 2 millions d'euros, 1 millions d'euros d'autofinancement et 1 million d'euros de cofinancements.

Il ajoute qu'il sera donc inscrit au budget 2022, un montant 5,8 millions d'euros en investissement ainsi qu'une ligne de fonctionnement de 300 000 euros afin d'anticiper une partie du renchérissement du coût de l'énergie.

Il précise que ce budget rectificatif n'aura aucun impact sur les recettes prévisionnelle du budget présenté en décembre dernier. Il sera donc proposé un budget rectificatif à 48 314 879 euros de recettes prévisionnelles qui se décomposent en :

- Recettes globalisées : la principale recette globalisée est la subvention pour charge de service public , donc la dotation de notre ministère de tutelle. La pré notification est de 29 280 087 euros ;
- Recettes propres, ceci à hauteur de 6 040 088 euros ;
- Recettes fléchées à hauteur de 10 405 409 euros.

Il indique qu'au regard des recettes, il existe un certain nombre de dépenses prévisionnelles. En termes d'autorisations d'engagement, il s'agit là de la vision pluriannuelle, donc 2022, mais également en inscrivant 2023 et 2024 en termes de décaissements. En termes de crédits de paiement, ce sont les euros disponibles dès cette année 2022 pour être dépensés et être décaissés.

Il souligne une variation significative sur les autorisations d'engagement de l'ordre de 14 millions d'euros au regard du budget initial, soit 64 473 063 euros d'autorisations d'engagement. Sur les crédits de paiement, l'augmentation est à hauteur de 2 432 176 euros par rapport au budget initial, portant les crédits de paiement à 52 238 455 euros.

Il précise que la masse salariale ne varie pas. Elle est à 28 241 965 euros.

En termes de synthèse et d'autorisations budgétaires, d'une manière globale, le budget proposé est de 64 473 063 euros en autorisations d'engagement, soit une augmentation de 22,7 % par rapport au budget initial.

Le solde budgétaire permet de flécher le flux financier entre des subventions perçues une année, par exemple, et des décaissements réalisés lors d'années supplémentaires. Nous sommes à un solde de -3 923 576 euros, ce qui correspond très explicitement à un prélèvement proposé sur le fonds de roulement, donc en augmentation par rapport au prélèvement proposé pour le budget initial 2022 qui était de l'ordre de 1,5 millions d'euros.

Il indique que pour le budget rectificatif, le résultat prévisionnel de l'ordre de 329 110 euros avec une capacité d'autofinancement de 1,6 millions d'euros, un besoin en fonds de roulement de 1 690 491 euros et un solde budgétaire de l'ordre de 3 923 576 euros.

Lors du budget initial le fonds de roulement était de 131 jours, soit approximativement 13 millions d'euros. Au regard des résultats de l'exercice 2021, celui-ci est passé à 214 jours, soit approximativement 19,5 millions d'euros. Ce budget rectificatif, permettra de mobiliser une première partie de ce fonds de roulement en le passant à 159 jours.

Il précise que la principale motivation de ce budget rectificatif est de pouvoir accélérer les projets et d'avoir des rénovations, notamment du point de vue énergétique des bâtiments plus rapidement. Cela permettra une avance de 12 à 18 mois par rapport à ce qui était initialement prévu.

Il termine sa présentation en précisant qu'il sera proposé deux autres budgets rectificatifs au cours de cette année 2022 :

- Un budget rectificatif de fin d'année et un budget rectificatif technique d'ajustement. L'UTBM n'est pas encore dans une logique de compte financier, mais il s'agit, en fin d'exercice budgétaire, d'avoir tout de même une lecture relativement fine des taux de consommation budgétaires.
- Un budget rectificatif en milieu d'année permettant d'intégrer notamment des recettes supplémentaires qui apparaissent au cours de l'année et qui n'étaient pas anticipées lors de la préparation du budget rectificatif.

Madame Mirabel-Graff rappelle, qu'en interne, il avait été fait un appel à projets pour calibrer l'enveloppe nécessaire à la mobilisation de ce fonds de roulement et souhaite savoir s'il était prévu d'informer les administrateurs des différents projets sur lesquels les équipes s'étaient engagées et qui expliquent finalement la proportion du fonds de roulement mobiliser aujourd'hui.

Monsieur Montavon partagera ultérieurement aux administrateurs la liste prévisionnelle de l'ensemble des

demandes.

Monsieur Cortinovis remercie Monsieur Montavon pour la clarté de cette présentation et regrette de n'avoir pas pu disposer de ce document avant la séance, en complément des tableaux transmis qui au vu de la police utilisée, sont illisibles.

Il trouve également dommage que l'investissement, fait dans la jouvence du matériel de recherche, reste minime au regard de ce qui est investi dans la rénovation bâtementaire.

Monsieur Montavon indique que la charge du locataire et la charge du propriétaire concernant les bâtiments est un vrai poids pour l'établissement en investissement comme en fonctionnement. De plus, il ajoute que les investissements en formation et recherche ont été soutenus depuis plusieurs années.

Madame Sécheresse souhaite savoir d'une part, si l'UTBM est soumise au décret tertiaire sur la rénovation énergétique et d'autre part si une étude est réalisée en amont afin de calculer plus finement ce retour sur investissement.

Monsieur Montavon lui répond par l'affirmative et précise que les travaux bâtementaires sont réalisés en vue de répondre à ce décret. Il précise s'appuyer sur l'aide du cabinet énergétique, ce qui permettra d'avoir un retour sur investissement.

Mme Sécheresse se demande s'il ne serait pas plus intéressant de reconstruire de bâtiments neufs.

Monsieur Montavon lui répond que cette question a déjà été abordée, mais il n'y avait pas la possibilité de construire des bâtiments neufs, notamment pour le bâtiment A, sur le site de Belfort qui date de 1964. Il précise que les crédits du Contrat de Plan Etat Région ne s'inscrivaient pas nécessairement dans la construction de bâtiments neufs, il a donc été fait le choix de passer par une phase de réhabilitation conséquente à hauteur de 11 millions d'euros.

Il précise que sur le bâtiment PONT, par exemple, il est déjà prévu une deuxième tranche pour la partie énergétique afin de mobiliser des financements. Il partage avec les membres du Conseil d'administration quelques idées en lien avec l'efficacité énergétique qui porteront, notamment, sur la rénovation des peintures et des façades ainsi que sur la production d'énergie renouvelable, photovoltaïque et arbre à vent.

Il termine en indiquant que l'établissement vient d'obtenir, avec Grand Belfort et Enedis, la création d'une communauté énergétique, à l'horizon 2026, sur l'ensemble du site de Belfort. Il sera ainsi produit 60 % de l'énergie qui est consommée annuellement à l'horizon 2030.

Monsieur Chartraire note avec satisfaction la clarté de cette présentation et l'intérêt que portent les membres du conseil d'administration aux dépenses liées à l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments concernés par les opérations d'investissement qui ont été décrites.

**Les administrateurs valident à l'unanimité le premier budget rectificatif de l'année 2022.**

Monsieur Lefebvre se joint à Monsieur Montavon pour remercier l'assemblée et lève la séance à 10h19.